

# DÉLIBÉRATION

N° BS-2021-17

**OBJET : Conventions SAFER / SETA PAT II**

Nombre de membres en exercice : 7  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 6  
Nombre de membres ayant donné procuration : 0  
Date de convocation : **20/07/2021**  
Date d'affichage : **20/07/2021**  
Votes contre : 0  
Votes pour : **6**  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juillet,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES**,

Secrétaire de séance : Joël LABURTHE

Membres présents ou représentés : Philippe SAUQUES, Pascal TROTTA, Joël LABURTHE, Laurent Préneron, Marie-Claude MAURAS, Patricia FEUILLET-GALABERT.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que la stratégie foncière du SETA pour le PAT II en cours de validation passe par une collaboration avec la SAFER Occitanie. Cette démarche permettrait d'une part d'être alertés sur les opérations immobilières possibles et d'autre part, d'être accompagnés dans les actes d'achat de terres agricoles situées à proximité de l'AAC pouvant servir d'échanges avec les propriétaires /exploitants à l'intérieur du périmètre.

Pour cela, deux conventions (convention opérationnelle et convention technique VIGIFONCIER) pourraient être signées par le Président, pour une mise en œuvre d'ici la fin de l'année, soit avant la validation du PAT II début 2022.

**Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical approuve la proposition telle qu'elle lui a été soumise et donne pouvoir :**

- Au Président de signer les deux conventions précitées avec la SAFER Occitanie.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdit

Le Président,  
Philippe SAUQUES

